



FR

ASSEMBLEE GENERALE
65^{ème} session
Rome, 2 décembre 2009

UNIDROIT 2009
A.G. (65) 10
Original: anglais/français
Décembre 2009

RAPPORT

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

Point No. 1 du projet d'ordre du jour: Ouverture de la session par le Président de l'Institut et par le Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2008/2009

1. La 65^{ème} session de l'Assemblée Générale s'est tenue au siège d'UNIDROIT le 2 décembre 2009 avec la participation des représentants diplomatiques en Italie de 43 Etats membres et d'un observateur (voir la liste des participants à l'Annexe I).

2. *Le Secrétaire Général de l'Institut* a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Président de l'Institut qui avait eu un empêchement et, à son grand regret, ne pouvait participer à la session, et a présenté les meilleurs vœux du Président pour une réunion fructueuse et couronnée de succès.

Le Secrétaire Général a ensuite passé la parole à *Monsieur Rahim Qureshi*, Chef de mission adjoint auprès de l'Ambassade de la République islamique du Pakistan, qui s'est adressé à l'Assemblée au nom de *S.E. Madame Tasnim Aslam*, Ambassadeur de la République islamique du Pakistan en Italie et Présidente de l'Assemblée Générale d'UNIDROIT pour l'année 2008-2009.

3. M. Qureshi a rappelé que 2009 avait été une bonne année pour l'Institut. L'adhésion de l'Arabie Saoudite d'abord, puis de l'Indonésie avait accru le nombre des Etats membres et conféré à l'Institut une assise majeure dans la région Asie-Pacifique. M. Qureshi a également salué la tenue de la 64^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée Générale, le 18 juin 2009 à Rome, où il a été discuté des thèmes recommandés à inclure dans le Programme de travail de l'Institut ; il s'agissait d'une nouveauté particulièrement réussie dont il aurait plaisir à ce qu'elle soit reprise en 2010, deux mois après la session du Conseil de Direction de 2010. Quant aux réalisations les plus importantes d'UNIDROIT au cours de l'année, il a félicité l'Institut pour l'adoption de la *Convention sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés* à Genève en octobre 2009 et a souligné qu'il s'attendait à un succès identique pour l'étape successive qu'était sa future mise en application.

Point No. 2 du projet d'ordre du jour: Election du Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2009-2010

4. M. Qureshi a rappelé que, généralement, la présidence de l'Assemblée Générale était établie sur la base d'une rotation annuelle selon les régions géographiques dans lesquelles les Etats membres sont répartis, conformément à l'Article 7(5)*ter* du Règlement d'UNIDROIT. Il revenait, cette année, à l'Afrique d'en assumer la présidence; toutefois, il avait été décidé, pour des raisons pratiques, qu'elle le ferait l'année prochaine et que ce serait l'Europe à présider la présente Assemblée Générale.

5. L'Assemblée Générale a approuvé la proposition du représentant du Luxembourg de nommer S.E. Monsieur Patrick Hennessy, Ambassadeur d'Irlande en Italie, Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2009-2010.

6. *L'Ambassadeur Hennessy* a exprimé sa reconnaissance aux Etats membres de lui avoir accordé leur confiance en l'élisant Président pour l'année à venir, l'Assemblée Générale étant un organe essentiel de la gouvernance de l'Institut. Comme illustré dans la version anticipée du Rapport annuel de l'année 2009, UNIDROIT continuait à soumettre à l'attention de ses Etats membres des thèmes de réflexion importants et ses travaux représentaient pour la communauté internationale une précieuse ressource.

Point No. 3 du projet d'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour (A.G. (65) 1))

7. *Le projet d'ordre du jour a été approuvé ainsi qu'il avait été proposé (voir Annexe II).*

Point No. 4 de l'ordre du jour: Exposé sur l'activité de l'Organisation en 2009 et mise en œuvre du Plan stratégique (A.G. (65) 2))

8. *Le Secrétaire Général de l'Institut* a souligné les développements et les étapes importantes accomplies en vue de la réalisation du Programme de travail et du Plan stratégique de l'Institut. Le nouveau Comité Permanent, nommé par le nouveau Conseil de Direction lors de sa première réunion en 2009, était actuellement en train d'effectuer un examen approfondi du fonctionnement interne et de la structure administrative du Secrétariat, en consultation avec le Président et avec l'aide considérable du Secrétariat, pour présenter des propositions au prochain Conseil de Direction.

Revenant sur les aspects essentiels des travaux d'UNIDROIT, le Secrétaire Général a mis l'accent sur l'achèvement de la *Convention sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiaires*, appelée Convention de Genève sur les titres, lors de la deuxième session de la Conférence diplomatique qui s'était réunie pour la première fois en 2008. La prolongation accordée avait permis de travailler au projet de Commentaire officiel de cette Convention extrêmement complexe et de réfléchir au projet du texte compte tenu de la crise financière pour s'assurer que ses règles fonctionneraient également dans un contexte en changement et que rien dans la Convention ne pouvait rappeler une de ces dispositions ayant facilité certaines transactions à très haut risque qui avaient ensuite porté à la crise financière actuelle. La Conférence diplomatique avait donc pu constater avec satisfaction que la Convention était solide et qu'elle ne contenait rien de nature à provoquer une quelconque instabilité financière et que la certitude juridique accrue avec la garantie de l'interopérabilité juridique parmi divers modèles de détention des garanties sur les marchés financiers était encore plus importante dans les périodes de crise. Toutefois, certains points avaient été ajoutés tenant compte du besoin nettement perçu d'une indication claire du niveau de diligence attendu de la part des intermédiaires financiers dans le cadre de leurs opérations ; il ressortait d'un texte globalement satisfaisant qu'un certain nombre d'obstacles importants avaient pu être dépassés. Il s'agissait là d'une réussite remarquable dans un domaine juridique où, il y a cinq ou dix ans, il aurait semblé inconcevable de penser à un processus d'harmonisation. Les versions linguistiques officielles du texte et du Commentaire officiel étaient en cours de finalisation pour être publiées l'année prochaine et le Secrétariat avait reçu mandat, de la part de la Conférence diplomatique, d'organiser des séminaires et de déployer des activités spécifiques pour promouvoir la Convention dans les années à venir, avec des réunions périodiques d'évaluation, dans la mesure des ressources disponibles, pour confirmer l'efficacité de la Convention.

La mise en œuvre du *Protocole de Luxembourg à la Convention du Cap* a également avancé à grands pas. Terminé en 2007, ce Protocole, attendant l'établissement d'un Registre international pour le matériel roulant ferroviaire, n'était pas encore devenu opérationnel. Après quelques difficultés initiales rencontrées pour le choix d'une partie contractante, une commission

préparatoire s'était réunie à Berne les 1^{er} et 2 octobre 2009 au terme de laquelle le processus était désormais reparti.

En ce qui concernait les *négociations en vue d'un Protocole additionnel à la Convention du Cap*, le Comité d'experts gouvernementaux allait se réunir à Rome du 7 au 11 décembre 2009, après une pause de plusieurs années, pour préparer un projet de Protocole portant sur les biens spatiaux. Les progrès effectués lors des travaux entre les sessions en vue de résoudre certaines questions des plus difficiles justifiaient désormais une nouvelle réunion de ce Comité. Ce projet avait été inscrit au Programme de travail de l'Institut pendant quelque temps et le Conseil de Direction avait à plusieurs reprises recommandé qu'on lui accorde une haute priorité. L'Assemblée Générale avait donc approuvé cette recommandation.

Des progrès avaient été également accomplis dans la rédaction d'un Commentaire sur la *Loi type sur la location et la location financement* adoptée en 2008. De même, la troisième édition des *Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international* avait considérablement avancé. Elle devrait être achevée en 2010.

Le Secrétaire Général a exprimé sa reconnaissance envers la toute petite équipe qu'était le Secrétariat d'UNIDROIT dont le professionnalisme et le dévouement ont rendu possible la réalisation de ces travaux.

9. Le représentant du Canada a remercié le Secrétaire Général de son compte-rendu et de l'initiative qu'il avait prise de fournir ces informations aux Etats membres bien avant les temps habituellement en vigueur jusqu'alors. Il a félicité le Secrétaire Général, tout particulièrement, pour ses efforts en vue d'accroître la communication entre les divers organes de l'Institut et de moderniser le fonctionnement du Secrétariat. Le Gouvernement canadien a encouragé le Secrétaire Général, le Conseil de Direction et en particulier les Etats membres de l'Organisation à continuer dans cette voie et a renouvelé son intérêt à ce que l'Assemblée Générale puisse discuter annuellement davantage des projets d'UNIDROIT. Il a remarqué positivement les contacts importants que le Secrétaire Général et les membres du Secrétariat avaient eu durant l'année avec les Gouvernements, avec la Conférence de La Haye de droit international privé et avec la CNUDCI, ainsi qu'avec d'autres Organisations internationales. Il a ajouté que son Gouvernement avait eu grand plaisir à accueillir le Secrétaire Général qui avait participé à un séminaire sur le droit international privé à Ottawa en octobre 2009 et avait rencontré des représentants de la Conférence de droit uniforme du Canada.

Le Canada a souligné que le Conseil de Direction avait demandé au Secrétaire Général de préparer un projet de révision du Plan stratégique pour qu'il puisse l'examiner – ce que son Gouvernement soutenait sans réserve; il considérait important que les Etats membres aient la possibilité de fournir des contributions avant la finalisation de la révision.

Enfin, le Gouvernement du Canada a félicité le Secrétaire Général pour sa première année de mandat couronnée de succès et lui a renouvelé la continuité de son soutien

10. Le représentant de la Suisse a souligné que son pays s'était considéré privilégié d'avoir accueilli la session finale de la Conférence diplomatique en vue de l'adoption de la *Convention sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés* à Genève en octobre dernier. La Conférence avait réussi à résoudre un certain nombre de questions considérées par un Comité de filtrage comme étant très problématiques, en particulier le problème épineux de l'insolvabilité, et ce grâce à l'esprit de coopération des Etats, des Gouvernements et des Organisations internationales. La Suisse a exprimé toute sa reconnaissance au Gouvernement des Pays-Bas pour sa contribution extra-statutaire qui a permis de financer un poste de fonctionnaire, aux Gouvernements qui n'ont cessé de détacher leurs experts et au Secrétariat d'UNIDROIT; la Suisse a exprimé le souhait que la Convention entre en vigueur dans un avenir relativement proche.

11. Le représentant de l'Allemagne a félicité le Secrétaire Général pour son excellent travail durant la première année de son mandat. Il a insisté sur l'importance de rationaliser la structure du

personnel et de l'organisation de l'Institut, une question que le Secrétaire Général et le Conseil de Direction avaient décidé d'aborder en 2010. Selon le point de vue de l'Allemagne, il s'agissait là d'un aspect plus important même que le lancement de nouveaux projets.

12. Le *représentant de l'Italie* a lui aussi exprimé l'opinion favorable de son Gouvernement quant au rapport du Secrétaire Général et aux progrès accomplis par la petite équipe d'UNIDROIT dans plusieurs domaines importants. Le *représentant de la Slovénie* a repris à son compte cette observation concernant en particulier l'adoption de la Convention de Genève sur les titres qui aurait sans aucun doute un impact considérable dans le domaine de la finance.

13. Le *représentant de l'Australie* s'est réjoui des progrès accomplis dans la réalisation du Plan stratégique et a insisté sur le fait qu'UNIDROIT concentre ses activités sur les priorités essentielles et spécifie clairement les besoins financiers, les progrès accomplis et les réalisations de chaque priorité. Vu les liens juridiques et commerciaux forts du Gouvernement australien avec les pays du Sud-Est asiatique, il encourageait une politique de priorité quant à l'élargissement de l'adhésion à UNIDROIT des pays du Sud-Est asiatique et du Pacifique et à ce propos, l'Australie félicitait l'Indonésie sur sa récente adhésion.

14. De même, le *représentant des Etats-Unis d'Amérique* a félicité UNIDROIT pour avoir porté à terme la nouvelle Convention de Genève sur les titres et la *Loi type sur la location et la location financement*. Il a exprimé la continuité et la force du soutien des Etats-Unis à UNIDROIT qui avait accompli un travail remarquable, pour ne pas dire révolutionnaire, dans le cas de la Convention du Cap en vue de faciliter les transactions dans le monde. Dans leur lettre adressée au Président de l'Institut datée du 1^{er} décembre 2009, les Etats-Unis avaient exprimé leur soutien inconditionnel au nouveau Secrétaire Général et avaient encouragé les modestes changements amorcés dans la conduite des affaires d'UNIDROIT pour les rendre plus proches des Etats membres.

15. En réponse à ces diverses interventions, le *Secrétaire Général* a fait remarquer que certains délégués avaient anticipé des commentaires relevant davantage du Programme de travail qui seraient donc traités quand on aborderait ce point de l'ordre du jour. Au nom du Secrétariat, il a remercié les Gouvernements qui avaient exprimé leur soutien à certains travaux spécifiques de l'Institut au cours de l'année, et en particulier le Gouvernement suisse pour avoir accueilli et organisé la deuxième session de la Conférence diplomatique. Le soutien des Etats membres était toujours très important en vue de l'achèvement des projets de l'Institut. Enfin, et non des moindres, il a exprimé la reconnaissance du Secrétariat envers le pays d'accueil qu'était l'Italie qui depuis toujours avait été un ardent promoteur de l'Institut.

16. Le *Président de l'Assemblée Générale* a souligné que le Secrétaire Général et son personnel devaient sans aucun doute se sentir soutenus et encouragés par les commentaires positifs qui avaient été faits et être très attentifs à l'intérêt porté au dialogue et à la discussion sur les directions à prendre, ce qui lui semblait une base solide sur laquelle s'appuyer pour aller de l'avant.

17. Le *Président de l'Assemblée Générale* a conclu que l'Assemblée Générale avait pris note de l'exposé du Secrétaire Général.

Point No. 5 de l'ordre du jour: Adoption du Programme de travail de l'Organisation pour la période triennale 2009-2011 (A.G. (65) 3))

18. En introduisant ce point de l'ordre du jour, le *Secrétaire Général de l'Institut* a d'abord présenté ses excuses à l'Assemblée Générale faisant remarquer que pour la deuxième année consécutive, le Secrétariat ne présentait pas une proposition entièrement nouvelle de Programme de travail mais demandait en revanche son approbation pour une prolongation de l'actuel Programme de travail. Un certain nombre de recommandations avaient été formulées par le Conseil de Direction l'année précédente en vue d'un tout nouveau Programme de travail mais ces recommandations avaient été faites quand on s'attendait encore à ce que la Convention de Genève sur les titres soit terminée en octobre 2008. Vu qu'il en avait été autrement, le Secrétaire Général,

en accord avec le Secrétariat et après examen des ressources de l'Organisation, avait retenu prudent de demander à l'Assemblée de prolonger le Programme de travail existant et de se concentrer sur la conclusion des projets en cours, permettant ainsi au Conseil de Direction de prendre en considération des propositions pour de travaux futurs en temps utile. L'Assemblée Générale avait approuvé cette suggestion, conférant ainsi un statut de priorité élevée à la réalisation des trois projets principaux qu'étaient le Protocole spatial, la troisième édition des *Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international* et la Convention de Genève sur les titres.

Lors de sa session précédente, le Conseil de Direction avait entamé des discussions préliminaires sur différents thèmes présentés comme éventuels projets de travaux futurs (voir document A.G. (65) 3)), mais aucune recommandation ferme n'avait été faite alors concernant aucun des points du Programme de travail. Le Conseil de Direction avait demandé au Secrétariat de préparer des études de faisabilité pour permettre une discussion plus approfondie des thèmes identifiés, tenant compte des ressources nécessaires. Durant cette dernière session, le Conseil de Direction avait recommandé que la plus haute priorité soit confirmée pour les trois projets alors en cours mais avait anticipé la finalisation de la Convention de Genève sur les titres en suggérant d'ajouter un point intitulé « guide législatif sur les principes et règles susceptibles d'accroître les transactions des titres sur les marchés émergents » pour remplacer le projet sur les garanties. Ce point avait fait l'objet d'une recommandation par le Conseil de Direction et avait figuré à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale pendant plusieurs années. Les deux autres projets avaient été maintenus pour être achevés en 2010, date après laquelle l'Organisation pourrait suivre deux directions principales, dégageant ainsi des ressources pouvant être allouées à d'autres projets.

Au nombre des éventuels travaux futurs (voir paragraphe 9(d)(i) – (v) Document A.G. (65) 3)), on comptait un Protocole additionnel à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers ; une proposition de Convention sur la compensation des instruments financiers ; des travaux sur la responsabilité civile en cas de dysfonctionnement des services satellitaires ; une proposition d'élaboration d'une Loi modèle sur la protection des biens culturels ; des travaux dans le domaine du droit privé et du développement concernant principalement les aspects juridiques privés des investissements dans l'agriculture mais aussi une proposition présentée à l'Institut par une autre Organisation siégeant à Rome, l'Organisation Internationale de Droit du Développement (OIDD), pour explorer ensemble les aspects juridiques concernant un phénomène relativement nouveau, appelé le « social business » - des organisations privées d'affaires ayant une fonction sociale.

Des études sur ces sujets étaient en cours, par exemple une étude interne sur la responsabilité des services satellitaires par le Secrétariat; le Secrétaire Général adjoint était déjà en train de faire des consultations pendant que d'autres projets étaient en préparation. Une étude externe sur la proposition de Convention sur la compensation des instruments financiers devait être disponible au début de l'année suivante. Tout ce matériel devrait être à disposition du Conseil de Direction entre février et mars; celui-ci ferait alors une recommandation pour qu'il soit soumis à l'Assemblée Générale lors de sa prochaine réunion. Entre temps, les activités non législatives en cours, à savoir la Revue de droit uniforme, la Bibliothèque et le Programmes des bourses, restaient inchangées car aucune n'était sujette à une quelconque priorité n'ayant pas de date limite à respecter.

Enfin, le Secrétaire Général a attiré l'attention de l'Assemblée Générale sur les implications financières prévues, aidant par là les Etats membres dans leur processus de consultation interne et le Conseil de Direction dans ses recommandations pour établir la priorité d'un projet déterminé. Il s'agissait d'estimations, faites par le Secrétariat, des ressources nécessaires pour les divers projets dépendant des procédures et des méthodes de travail.

19. *Le représentant du Royaume-Uni* a remercié le Secrétaire Général pour les informations financières très utiles figurant en annexe du Programme de travail. Le Royaume-Uni a souligné son accord avec la proposition du Secrétaire Général de prolonger le Programme de travail en cours

d'une année concernant la *Convention de Genève sur les titres* et les chapitres additionnels aux *Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international*. Son Gouvernement était toutefois préoccupé par les travaux sur le *Protocole spatial* à la *Convention du Cap* et avait suggéré qu'UNIDROIT prépare un rapport sur son impact économique en l'état actuel, mettant en évidence les problèmes que le Protocole permettrait de résoudre, qui en tirerait bénéfice et comment, si le Protocole apporterait quelque amélioration à la capacité des régimes nationaux de trouver des financements, si le Protocole permettrait aux organisations d'améliorer leurs affaires dans l'espace, et quels effets nuisibles cela pourrait entraîner. Le Royaume-Uni estimait qu'il était important que l'impact du Protocole soit bien compris et quantifié, et demandait donc que tout nouveau travail sur le texte soit reporté en attendant la publication de ce rapport. Le Royaume-Uni ne soutenait pas la proposition du Secrétariat relative aux paragraphes 9(b) (*Guide législatif sur les principes et règles susceptibles d'accroître les transactions des titres sur les marchés émergents*) et 9(c) (*fonctions de Dépositaire, efforts de promotion et des activités non législatives*) du Programme de travail. En ce qui concernait le paragraphe 9(d) (*d'éventuels sujets supplémentaires*), le Royaume-Uni demandait un complément d'informations sur la façon dont le Secrétariat était parvenu à la conclusion que les recherches préliminaires pour le nouveau Programme de travail 2011-2013 ne nécessiteraient pas plus de 5% du temps du fonctionnaire en charge et qu'elles seraient couvertes par les ressources existantes. Le Royaume-Uni considérait qu'il s'agissait d'une estimation plutôt optimiste.

20. Le représentant de l'Allemagne a souligné qu'il était de la plus grande importance de finaliser les projets en cours comme la troisième édition des *Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international* et le *Protocole spatial* à la *Convention du Cap*. Les projets intéressant l'Allemagne étaient, en outre, la *Convention sur la compensation des instruments financiers*, un sujet qui dans le contexte actuel de crise financière globale intéressait tout particulièrement le secteur financier de son pays et qui devrait démarrer au plus tôt, ainsi que le *Protocole additionnel à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers*.

21. Le représentant du Canada a déclaré que, concernant les priorités accordées aux activités législatives au paragraphe 9 du document A.G. (65) 3), section 2(a), son pays soutenait la proposition relative aux *Principes d'UNIDROIT* et à la finalisation du *Commentaire officiel de la Convention sur les titres intermédiés*. Quant au projet de *Protocole spatial* à la *Convention du Cap*, le Canada pensait que les résultats obtenus à l'issue de la réunion du Comité d'experts gouvernementaux qui se tiendrait la semaine suivante devaient être évalués avec grande attention et que, à moins qu'il n'apparaisse clairement que les thèmes fondamentaux soulevés par ce projet ne puissent être résolus de façon satisfaisante, il ne voyait pas pourquoi continuer à le financer, vu que les bénéfices économiques espérés n'étaient pas encore évidents. A ce sujet, le Canada se rangeait aux côtés du Royaume-Uni et de la proposition que ce dernier venait de faire. Il approuvait également les recommandations du Conseil de Direction inscrites en section 3(b) et (c) du document, et a ajouté que le type d'activités décrites au sous-paragraphe (c) devrait être mis en évidence dans le Plan stratégique. Enfin, quant aux activités de recherches et de consultations préliminaires décrites au sous-paragraphe (d), le Canada a tenu à faire remarquer qu'elles lui semblaient très nombreuses et que, au vu des ressources limitées du Secrétariat, il fallait bien réfléchir aux priorités à donner à chacune et peut-être ne pas toutes les développer dans une même année. La proposition de *Convention sur la compensation des instruments financiers* et la proposition de *travaux futurs éventuels dans le domaine du droit privé et du développement* semblaient à son pays du plus grand intérêt.

22. Se référant aux des activités non-législatives de l'Institut, le représentant de l'Australie a souligné que son pays soutenait pleinement les travaux de la *Base de données UNILAW* menés en 2009 et demandait qu'ils soient l'objet d'une priorité élevée, dans la mesure où faire se peut pour ce genre de travail.

23. Le *représentant des Etats-Unis d'Amérique* a lui aussi remercié le Secrétaire Général pour le Programme de travail triennal qu'il approuvait et soutenait globalement, insistant sur le fait qu'il laissait au *Secrétaire Général* la flexibilité requise pour examiner de nouvelles propositions. Les Etats-Unis soutenaient tout particulièrement les travaux préliminaires à la proposition d'un nouveau *Protocole additionnel à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction* et éventuellement miniers. Les Etats-Unis ont en outre suggéré de faire une évaluation en 2010 sur le soutien et les progrès requis pour finaliser le projet de *Protocole spatial*. Ils se sont montrés disposés à soutenir les travaux sur les *marchés de capitaux* déjà provisoirement approuvés, l'un sur les structures juridiques fondamentales pour les nouveaux pays intéressés aux marchés de capitaux et l'autre concernant la préparation d'un projet de traité sur la compensation financière et transactionnelle. Les Etats-Unis attendaient avec intérêt de voir le Secrétariat travailler en coordination avec d'autres organisations internationales siégeant à Rome (FAO, PAM, FIDA, OIDD) dans le but de venir en aide à certains pays dans les domaines du droit privé concernant la sécurité alimentaire, comme cela était illustré dans le Programme de travail triennal 2009-2011. Un de ces domaines pourrait consister à explorer la question des régimes fonciers et des droits de propriété pour améliorer les investissements dans l'agriculture et augmenter la productivité. Les Etats-Unis étaient disposés à travailler sur des propositions concernant la réforme des régimes fonciers et autres domaines relatifs à la réforme juridique agricole qui pourrait faciliter le renforcement des capacités dans les pays en développement et incorporer le Protocole portant sur les matériels d'équipement agricoles, avec l'engagement de la FAO et d'autres organisations.

24. Suite aux différentes interventions, le *Secrétaire Général* a pris note des exposés sur le niveau de priorité à assigner au projet de Protocole à la Convention du Cap sur les biens spatiaux soulignant toutefois que c'était la première fois que le Secrétariat recevait un signal de doute de cette nature concernant le projet dans son ensemble. Jusqu'à présent, les Gouvernements qui avaient participé aux négociations du Protocole avaient signalé son utilité, son importance et son impact bénéfique potentiel sur le développement des activités satellitaires. Le Comité d'experts gouvernementaux devait se réunir à nouveau la semaine suivante et ce serait un des premiers points traités. Il était entendu que le Comité ferait des recommandations aux organes décisionnels d'UNIDROIT sur les modalités de poursuite du projet, sur son utilité et si l'on retenait que des études plus approfondies devraient être menées. Jusqu'à présent, la priorité la plus élevée avait été, à maintes reprises, conférée au projet.

25. Le *représentant de l'Italie* a déclaré qu'il partageait le point de vue du Secrétaire Général à propos de la proposition du Royaume-Uni et des autres intervenants quant au projet de Protocole spatial et qu'il serait judicieux de prendre simplement note, de laisser l'ordre du jour des travaux tel qu'il était et d'attendre ce qui ressortirait de la réunion d'experts gouvernementaux prévue pour la semaine suivante. Il a tenu à souligner à nouveau que ce point avait toujours eu une priorité élevée. Il a félicité le Secrétaire Général pour son exposé du programme décrit dans le document A.G. (65) 3) et a exprimé l'intérêt tout particulier de son pays quant à la section (d) sur *d'éventuels sujets supplémentaires* pour la préparation du *Protocole additionnel à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers* ainsi que pour les travaux futurs possibles sur *la responsabilité civile en cas de dysfonctionnement des services satellitaires*.

26. Le *Président de l'Assemblée Générale* a constaté combien il était important de savoir dans quel domaine l'Organisation plaçait l'accent et investissait ses ressources pour les années à venir; il a ensuite souligné qu'il y aurait des discussions animées sur les questions figurant au nombre des travaux futurs. Le Secrétariat allait travailler en contact étroit avec les Etats membres pour mieux définir les travaux à mesure qu'ils avançaient. Quant au Programme de travail triennal 2009-2011, qui avait traversé de nombreuses procédures et discussions pendant très longtemps, il apparaissait clairement que les commentaires faits aujourd'hui seraient attentivement pris en considération. Concernant le Protocole spatial, la réunion du Comité d'experts gouvernementaux allait offrir

l'occasion d'examiner précisément la question. Il était donc opportun de suivre la proposition du Secrétaire Général concernant le Programme de travail de la période triennale en cours et d'avancer sur cette base, tout en tenant compte des commentaires faits lors de la très intéressante discussion précédente.

27. *Le Président de l'Assemblée Générale a conclu qu'il en était décidé ainsi.*

Point No. 6 de l'ordre du jour: Modifications finales du budget et approbation des comptes pour l'exercice financier 2008 (A.G. (65) 4))

28. *Le Secrétaire Général adjoint* a présenté le point à l'ordre du jour en se référant au document A.G. (65) 4. Elle a rappelé que les comptes avaient été préparés au mois de mars 2009, à la clôture définitive de l'exercice, qui se situe au 28 février de chaque année; ils avaient été contrôlés par le Réviseur puis envoyés aux Gouvernements pour leurs observations. Elle a indiqué qu'aucun Gouvernement n'avait formulé d'observations. Les Comptes de l'exercice 2008 présentaient des recettes effectives supérieures à la prévision parce que d'une part le Secrétariat avait reçu des arriérés de plusieurs Etats membres et, d'autre part, parce que l'Institut avait reçu une contribution extra-statutaire de € 20.000 du Gouvernement suisse, pour le financement du poste de chercheur affecté au projet titres intermédiés. Cela avait porté à un excédent actif au 31 décembre 2008 de € 237.798, ce qui était supérieur à la prévision. Elle a demandé à l'Assemblée Générale de bien vouloir approuver les Comptes pour l'exercice 2008, en rappelant que la Commission des Finances avait donné son avis favorable à l'approbation

29. *Aucun commentaire n'ayant été fait, le Président de l'Assemblée a déclaré que l'Assemblée Générale avait approuvé les Comptes pour l'exercice financier 2008.*

Point No. 7 de l'ordre du jour: Ajustements au budget de l'exercice financier 2009 (A.G.(65) 5))

30. *Le Secrétaire Général adjoint* a présenté le point à l'ordre du jour se référant au document A.G. (65) 5, et soulignant que ce dernier, relativement bref, se limitait à préciser que comme de coutume, à l'automne, le Secrétariat avait effectué des estimations sur l'exercice en cours; il avait estimé qu'aucun ajustement n'était nécessaire parce que, avec quelques modifications internes aux différents articles et chapitres, les prévisions du budget pour l'année en cours allaient être respectées. Vu l'intérêt manifesté par certains États membres de la Commission des Finances qui souhaitaient avoir un cadre plus précis de la situation économique de l'année en cours, le Secrétariat avait rédigé à ce propos un document *addendum*. Sur le plan des recettes, elle a indiqué que le Gouvernement italien avait versé une contribution de € 197.000, alors que le Secrétariat avait inclus au budget une estimation plus élevée qui se basait sur la contribution reçue en 2007, et que le Secrétariat avait reçu quelques arriérés; les recettes incluait une contribution extra-statutaire du Royaume-Uni et une contribution extra-statutaire des Pays-Bas affectée au projet de Convention sur les titres intermédiés pour financer une partie de la rémunération du fonctionnaire chargé de façon prioritaire de ce projet, ainsi que des donations provenant de la Fondation britannique, de la Fondation américaine de droit uniforme et de l'Agence spatiale allemande, ce qui donnait à la date du 20 novembre des recettes effectives de € 2.238.000.

Quant aux dépenses, elle a indiqué que le document (A.G. (65) 5) add. illustre la situation au 20 novembre 2009 ainsi qu'une estimation des dépenses au 31 décembre 2009; cette situation montrait une augmentation du chapitre 2, rémunérations, due à la nécessité de maintenir dans les rangs du Secrétariat le fonctionnaire chargé du projet sur les titres intermédiés, ce qui avait été rendu possible grâce, comme déjà indiqué, à la générosité du Gouvernement des Pays-Bas. Elle a signalé que certaines économies avaient à cette date été possibles dans les dépenses administratives, surtout dans les frais de correspondance, grâce à l'utilisation accrue des envois par courrier électronique et aussi au fait que le Secrétariat avait pu conclure avec les postes

italiennes – depuis peu privatisées – un contrat relativement avantageux pour l’envoi des publications. Elle a rappelé que l’Institut faisait face à l’entretien ordinaire de la Villa Aldobrandini, l’entretien extraordinaire étant à charge du Gouvernement italien; elle a indiqué que dans l’année en cours, le *Genio civile* - l’administration qui s’occupe de l’entretien des bâtiments publics - avait effectué des travaux importants d’entretien extraordinaire, entre autres dotant la Bibliothèque d’un système de prévention des incendies. Elle a aussi informé l’Assemblée qu’il y avait en ce moment des travaux plus importants, cette fois effectués aux soins et frais du Ministère italien du Patrimoine qui, en exécution d’un projet approuvé quelques années auparavant, allait réaliser dans les locaux de la Bibliothèque une salle polyfonctionnelle, pouvant être utilisée à la fois comme salle de lecture et salle de conférences et de réunions. Quant aux autres chapitres, elle a rappelé que l’Institut devait faire face à la situation difficile de compter sur un budget inchangé depuis plusieurs années alors que les coûts eux augmentaient. Le Programme de bourses était intégré par des donations privées - une bourse du Conseil de Direction et une bourse personnelle du Secrétaire Général - qui s’ajoutaient aux donations faites par certains États membres. Elle a souligné que dans l’année en cours le Gouvernement coréen avait offert une contribution importante. Elle a conclu en indiquant qu’à ce jour la prévision des dépenses était de € 2.271.000, non encore complètement couverte par les recettes effectivement perçues au 20 novembre; elle a souligné que, d’après l’expérience du Secrétariat, certains Etats versaient leurs contributions au mois de décembre. Le Secrétariat estimait donc pouvoir couvrir les recettes ainsi que prévu au budget.

31. Le *représentant du Canada* a remercié le Secrétariat pour les informations détaillées sur les ajustements au budget de l’exercice 2009 présentées par écrit et avant la réunion de l’Assemblée Générale; il a indiqué que ces précieuses informations avaient permis aux Etats membres de mieux appréhender la situation financière de l’Institut. Au nom de son Gouvernement, il a remercié le Gouvernement des Pays-Bas de sa contribution extra-statutaire au financement du poste du fonctionnaire chargé du projet sur les titres intermédiés – ce qui n’apparaissait pas dans le budget approuvé de l’exercice 2009, ainsi que le Gouvernement suisse de son soutien financier très généreux pour les deux sessions de la Conférence diplomatique ayant permis à UNIDROIT de finaliser cet important projet. Il a également remercié le Secrétariat des efforts faits pour attirer davantage de donations privées que prévu dans le budget approuvé de l’exercice 2009. Il a enfin remercié les Etats membres qui avaient réglé leurs arriérés en 2008 et au cours de l’année 2009. A ce propos, il a souligné que la planification stratégique d’UNIDROIT requérait que tous les Etats membres respectent leurs engagements financiers conformément au Statut et au budget approuvé et que le paiement des arriérés était une étape très positive dans ce sens.

32. Le *représentant du Royaume-Uni* a remercié le Secrétariat pour les informations supplémentaires sur la situation financière de l’Institut pour l’année 2009; il a remercié le Gouvernement suisse de son soutien à l’occasion des deux sessions de la Conférence diplomatique sur les titres intermédiés et le Gouvernement des Pays-Bas pour sa contribution extra-statutaire au financement du poste du fonctionnaire chargé de ce projet. Le Gouvernement britannique souhaitait connaître la raison pour laquelle, comme indiqué en note 9 du document A.G. (65) 5) Add, le Secrétariat entendait proposer à la Commission des Finances comment affecter seulement en 2010 une partie de l’excédent de l’année 2008.

33. Le *Secrétaire Général* a répondu au représentant du Royaume-Uni que le montant exact en excédent correspondant à l’année 2008 ne pourrait être déterminé de façon certaine qu’à la fin de l’année en cours et que telle était la raison pour laquelle il en serait référé à la Commission des Finances au début de l’année 2010.

Il a précisé qu’une partie de l’excédent avait été employé pour réapprovisionner le fonds de roulement et que le Secrétariat était déterminé, dans un souci de transparence et d’administration financière propre, à soumettre une proposition suggérant les modalités les meilleures pour utiliser ces ressources, compte tenu des besoins à long terme de l’Institut.

34. *Aucun commentaire n'ayant été fait, le Président de l'Assemblée Générale a conclu que l'Assemblée avait pris note du fait qu'aucun ajustement au budget 2009 n'était nécessaire.*

Point No. 8 de l'ordre du jour: Arriérés des contributions des Etats membres (A.G.(65) 6))

35. Le *Secrétaire Général adjoint* a souligné dans son introduction que le document A.G. (65) 6 était source de grande satisfaction pour le Secrétariat, en premier lieu parce qu'il n'y avait que deux Etats qui présentaient des arriérés, et ensuite parce que le retard d'Israël ne concernait qu'une seule année et pouvait être imputé à des questions internes de comptabilité. Un seul Etat était source de préoccupation, la Bolivie. Elle a demandé à l'Assemblée de prendre note de la situation générale relativement satisfaisante, en soulignant que le problème des arriérés était toujours objet d'attention de la part du Secrétariat, en particulier dans le cas de la Bolivie

36. Le *Secrétaire Général* a attiré l'attention de l'Assemblée sur les paragraphes 22 et 23 du Rapport de la 66^{ème} Commission des Finances (présent dans la documentation) qui illustre la situation des Etats membres inactifs. Bien que ce point n'ait pas été placé à l'attention de l'Assemblée en vue de prendre une décision, il a invité les représentants des Etats membres à lire ce rapport ainsi que les recommandations qui y sont formulées. Il a précisé que le terme « Etats membres inactifs », qui n'apparaissent ni dans le Statut ni dans le Règlement de l'Institut, se référait à un groupe spécifique d'Etats membres d'UNIDROIT mais qui n'avaient jamais ratifié l'amendement à l'Article 16 du Statut qui introduisait un système de détermination des contributions conformément auquel, au début des années 1960, les contributions étaient devenues obligatoires. Ces Etats n'avaient jamais participé aux travaux de l'Institut, n'avaient jamais payé de contributions, n'avaient jamais participé à des élections pour aucun poste et n'avaient jamais participé à l'Assemblée. Un d'entre eux était la Bolivie, dont le Gouvernement avait en 1999 approché le Secrétariat et proposé un règlement de sa situation que l'Assemblée avait approuvé et qui consistait à payer une somme symbolique contre un engagement à payer les sommes dues dans le futur. Toutefois, comme illustré au document A.G. (65) 6), l'expérience n'avait pas été satisfaisante puisque la Bolivie n'avait pas tardé à cesser à nouveau de payer sa contribution. Le Secrétaire Général a informé l'Assemblée qu'en 2008 il avait été approché par un autre pays qui se trouvait dans une situation identique, proposant un accord semblable et que le Secrétariat avait reçu, de façon inattendue, un paiement de la part de ce pays. Il avait expliqué au représentant de ce pays qu'il n'avait pas le pouvoir de stipuler un accord quelconque, qui requerrait l'approbation de l'Assemblée Générale, sur recommandation positive de la Commission des Finances. Celle-ci avait formulé une recommandation reproduite dans le rapport de sa 66^{ème} session, fournissant au Secrétaire Général des paramètres clairs de discussion en vue d'accord avec les pays concernés; il considérait personnellement qu'il n'était pas de l'intérêt de l'Institut de négocier des solutions *ad hoc* pour toute situation de cette nature qui pourrait se présenter à l'avenir. Il a informé l'Assemblée Générale qu'il consulterait le pays en question pour obtenir son accord en vue de la solution recommandée par la Commission des Finances; s'il acceptait, une proposition serait soumise à la prochaine Assemblée Générale, en consultation avec le Secrétariat et reflétant les paramètres recommandés par la Commission des Finances.

37. *Aucun commentaire n'ayant été fait, le Président de l'Assemblée Générale a conclu que l'Assemblée avait pris note du rapport du Secrétaire Général sur les arriérés.*

Point No. 9 de l'ordre du jour: Approbation du projet de budget 2010 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice financier (A.G. (65) 7)

38. Avant de céder la parole au Secrétaire Général adjoint pour une présentation plus technique, le *Secrétaire Général* a fait quelques brèves remarques d'ordre général sur ce point. Il a insisté sur le fait que bien que le Secrétariat présente un budget pour l'année 2010 encore plus réduit en terme de chiffres que le précédent, conformément à la politique générale de croissance zéro

recommandée par l'Assemblée Générale et également suivie par d'autres Organisations, le niveau des contributions n'avait pas augmenté de plus de 30% en 20 ans. Il a également rappelé que deux tiers du budget couvrait le coût fixe du personnel de l'Institut, contributions sociales comprises. Bien que cette situation soit commune aux Organisations internationales, la conséquence en était que seule une petite partie du budget pouvait être dépensée pour pourvoir aux services pour lesquels UNIDROIT était mandaté – ce qui était objet de préoccupation. Il a souligné que l'attention politique était toujours le résultat de la visibilité et qu'UNIDROIT était connu pour les instruments qui pouvaient être adoptés sous ses auspices; les ressources financières étaient nécessaires à la fois pour appliquer le Programme de travail et pour promouvoir correctement les instruments. Il a précisé que chaque Convention nécessitait des ressources couvrant toutes les années de la négociation et qu'une fois adoptée elle ne pouvait être efficace que s'il était possible de la promouvoir de façon adéquate.

Il a souligné, en conclusion, qu'il apprécierait que l'Assemblée Générale et l'ensemble des Etats membres engagent une discussion sur ce qui pouvait et devrait être fait pour garantir la durabilité de l'Institut et pour s'assurer qu'il continue à produire un travail de qualité.

Le *Secrétaire Général adjoint* a rappelé la procédure d'adoption du projet de budget telle qu'elle était résumée dans le document A.G. (65) 7. Elle a indiqué que le Secrétariat avait reçu des observations écrites du Gouvernement du Canada, jointes en annexe au document, et, deux jours auparavant, une communication du Gouvernement de l'Inde qui informait qu'il était prêt à soutenir le projet de budget.

Elle a indiqué que le document présentait le projet de budget dans un format traditionnel pour l'Institut, divisé en chapitres et articles. La prévision des dépenses pour 2010 était également présentée dans le document A.G. (65) 3, qui concernait le Programme de travail illustré par le Secrétaire Général, dans un format différent correspondant aux projets et activités de l'Institut.

Elle a donné un aperçu des recettes et des dépenses incluses dans le projet de budget pour 2010, en soulignant que le Secrétariat avait essayé de maintenir les dépenses plus ou moins au niveau de l'année précédente, en prévoyant cependant quelques réductions dans certains chapitres. Elle a précisé que pour ce qui concernait les recettes, le projet de budget maintenait exactement la même unité de contribution que l'année précédente. Elle a expliqué que le chiffre total des contributions des Etats membres autres que l'Italie figurait comme plus élevé parce que le projet de budget pour 2010 incluait la contribution des deux nouveaux Etats membres, l'Arabie saoudite et l'Indonésie, qui n'étaient pas encore membres de l'Organisation en 2008, lorsque le budget pour 2009 avait été préparé.

Elle a conclu en demandant à l'Assemblée Générale d'approuver le projet de budget pour l'exercice financier 2010, en tenant compte du fait qu'à sa 66^{ème} session, la Commission des Finances avait donné son avis favorable à l'adoption.

39. Le *représentant du Canada* a remercié le Secrétariat et la Commission des Finances pour le travail accompli en vue de l'élaboration du projet de budget pour l'exercice financier 2010. Son Gouvernement tenait à remercier le Royaume-Uni de sa généreuse contribution extra-statutaire au financement partiel du poste du Secrétaire Général adjoint. Il a également apprécié l'annonce faite par le Royaume-Uni en avril 2009, bien avant le commencement de la planification du budget de l'exercice financier 2011, qu'il s'agirait de la cinquième et dernière contribution. Cette annonce faciliterait probablement le travail du Secrétariat, de la Commission des Finances et du Conseil de Direction.

Son Gouvernement tenait à faire remarquer que la contribution de l'Italie était une estimation faite par le Secrétariat basée sur le montant de la contribution du pays d'accueil pour l'exercice 2009 qui avait été annoncé fin septembre 2009. Ce montant - € 197.000 - était nettement inférieur à l'estimation faite dans la version de juin 2009 du projet de budget - € 258.000 - sur lequel on avait demandé aux Etats membres de présenter leurs observations.

En conséquence de cette réduction, l'initiative du Secrétaire Général de créer un fonds de réserve pour tout imprévu pouvant advenir avant la finalisation des projets avait été ignorée dans l'actuelle version du projet de budget de l'exercice 2010. Dans les commentaires écrits soumis au Secrétariat au début du mois de septembre 2009 (joint au document A.G. (65) 7)), le Canada avait favorablement accueilli cette initiative et avait convenu que les ressources devaient être affectées dans le cadre budgétaire en cours plutôt que par une augmentation des contributions statutaires des Etats membres. Il regrettait maintenant que le Secrétariat n'ait pas la flexibilité nécessaire pour affronter des imprévus en 2010 et voire au-delà. Ceci dit, le Canada entendait appuyer l'approbation du projet de budget de l'exercice 2010 par l'Assemblée Générale.

Il a indiqué que, pour garantir la durabilité d'UNIDROIT, les Etats membres devaient travailler ensemble pour trouver les moyens de mettre à disposition du Secrétaire Général les ressources suffisantes pour réaliser les objectifs indiqués dans le Programme de travail de l'Institut et pour permettre d'établir une planification budgétaire à moyen et long terme. A cette fin, le Canada proposait les commentaires suivants.

Tout d'abord, le Canada proposait que le Secrétaire Général demande une étude de l'alignement des ressources et des activités de l'Institut conformément à son mandat, comme cela avait été le cas pour la Conférence de La Haye de droit international privé en 2001. Il s'agirait d'identifier les besoins de l'Institut sur le plan financier et humain pour une planification stratégique à moyen et à long terme en fonction de ses activités et de son Programme de travail. Il faudrait également identifier les domaines nécessitant des ressources majeures et faire des recommandations quant aux moyens pour garantir la durabilité financière à long terme. Les Etats membres pourraient alors engager des discussions sur la situation d'UNIDROIT au sein des divers organes de l'Institut (Commission des Finances, Conseil de Direction et Assemblée Générale) ainsi qu'au niveau national. Les Etats membres pourraient alors éventuellement être appelés à examiner le nombre des catégories, le nombre d'unités correspondant à chaque catégorie et le classement de chaque Gouvernement dans une catégorie, ce qui aboutirait à une augmentation des contributions statutaires des Etats membres autres que l'Italie. Le Canada espérait que ces derniers accepteraient de le faire. Les temps de cette étude dépendraient de la volonté des Etats membres à verser une contribution extra-statutaire à l'Institut. Le Canada était disposé à financer en partie son coût, ce dont il discuterait avec d'autres Etats membres et le Secrétaire Général.

Deuxièmement, en ce qui concernait la contribution du pays d'accueil au budget d'UNIDROIT, le Canada proposait que le Secrétariat reprenne les discussions avec l'Italie sur d'éventuels amendements au paragraphe 16(1) du Statut pour convertir la contribution du Gouvernement italien de l'actuelle disposition, qui remontait à 1985, en une contribution fixe dont le niveau correspondrait à un pourcentage fixe des dépenses ordinaires de l'Institut.

Des discussions avec l'Italie sur ce point avaient eu lieu en 2001 et 2002 sans parvenir à aucun accord. Dans le cadre d'une étude qui pourrait déboucher sur des changements des contributions statutaires d'autres Etats membres, le Canada pensait qu'il serait approprié de prendre sérieusement en considération d'éventuels amendements au Statut pour permettre une majeure prévisibilité et cohérence dans les contributions de l'Italie pour le budget d'exploitation.

Le Canada reconnaissait l'engagement de longue date de l'Italie envers UNIDROIT en tant que pays d'accueil et appréciait tout particulièrement l'importance de son soutien financier. Il envisageait la proposition de discussions comme un moyen de redéfinir le cadre des contributions financières de l'Italie à UNIDROIT pour garantir une stabilité financière majeure. Il espérait que l'Assemblée Générale et le Conseil de Direction exprimeraient leur soutien à ces propositions et que cette étude et les discussions avec l'Italie pourraient démarrer au plus tôt.

En outre, pour assurer un niveau supérieur de prévisibilité des revenus de l'Institut et faciliter la planification financière, les Etats membres devaient faire tous les efforts possibles pour payer leur contribution statutaire dans les temps requis. De plus, le Canada faisait remarquer que l'obligation

du pays d'accueil, comme indiqué au paragraphe 16(1) du Statut, permettait une révision du montant de sa contribution à la fin d'une période de trois ans et non pas sur une base annuelle. Les révisions annuelles concernant les contributions de l'Italie, en particulier après que l'Assemblée ait approuvé un projet de budget, n'étaient pas en accord avec le Statut et ne permettaient pas une planification financière solide. A ce propos, comme pour tous les autres Etats membres, le montant de la contribution de l'Italie pour un exercice financier annuel donné ne devrait plus consister en une simple estimation à partir du moment où l'Assemblée Générale approuvait le projet de budget. Vu la situation de l'année 2009, le Canada aurait des difficultés à soutenir à l'avenir des budgets basés sur de simples estimations des contributions de l'Italie au budget d'exploitation.

Enfin, il a souligné que l'utilité de l'exercice de planification budgétaire dépendait d'informations aussi précises possibles que mises à la disposition, dans les temps requis, du Conseil de Direction, de la Commission des Finances et de l'Assemblée Générale. Il encourageait donc l'Italie à annoncer toute révision de ses contributions au début de chaque exercice triennal avant la session annuelle du Conseil de Direction qui établissait le projet de budget.

40. Le *représentant de la Suisse* a affirmé qu'il soutenait la position qui venait d'être exposée par le délégué du Canada. En premier lieu, la Suisse remerciait le Secrétaire Général et la Commission des Finances pour l'élaboration du projet de budget ainsi que le Gouvernement du Royaume-Uni pour sa contribution extra-statutaire qui allait permettre de financer pour la dernière fois, comme cela avait été annoncé, le poste de Secrétaire général adjoint pour l'année 2010.

En deuxième lieu, la Suisse a noté qu'aux fins de l'élaboration de ce budget, la contribution de l'Etat hôte, comme cela venait d'être mentionné, était sujette forcément à estimation et que, dans le budget 2010, cette estimation se basait sur le montant effectivement versé de la part de l'Etat hôte en 2009. Ce dernier étant moins élevé qu'en 2008, la prudence semblait commander à l'Institut d'évaluer ses recettes avec prévoyance et circonspection. La Suisse se ralliait donc à la recommandation de la Commission des Finances qui, dans son rapport, proposait à l'Assemblée générale « d'adopter le projet de budget 2010 et de souligner l'importance d'une estimation prudente de ses recettes lors de l'élaboration de futurs budgets ».

S'agissant, en troisième lieu, des contributions des Etats membres, la Suisse a remercié le Secrétaire Général de la discipline observée par l'Institut et a indiqué que grâce notamment à celle-ci les contributions des Etats membres restaient inchangées pour 2010. La Suisse approuvait la fixation des contributions des Etats membres pour 2010.

Finalement, le représentant de la Suisse a indiqué que son Gouvernement attachait une grande importance au fait que l'Institut puisse planifier sa mission et l'accomplir à moyen et à long terme en toute sérénité; il a mis en évidence la nécessité d'une certaine stabilité et de la visibilité des ressources à disposition. Pour ces raisons, la Suisse appuyait la proposition du Gouvernement du Canada d'avoir recours à un audit et elle était prête à participer à titre extra-statutaire aux coûts d'une telle démarche.

41. Le *représentant du Royaume-Uni* a indiqué que son Gouvernement approuvait le projet de budget pour l'exercice 2010 et a remercié le Secrétariat et la Commission des Finances pour le travail accompli dans ce domaine. Le Royaume-Uni s'inquiétait toutefois du fait que la contribution de l'Italie était une estimation basée sur sa contribution de 2009. Le résultat de cette réduction importante avait été la suppression de la proposition du Secrétaire Général d'un fonds de réserve en cas d'imprévus concernant les projets financés sur le budget 2010. Cela allait sérieusement limiter la possibilité de l'Institut de faire face à d'éventuels imprévus. Le Royaume-Uni a donc conseillé vivement à l'Italie de reconsidérer la réduction de sa contribution. Le Royaume-Uni a demandé que le pays d'accueil s'engage au moins à faire une avance pour un certain montant de sa contribution annuelle pour trois ans conformément à l'Article 16 du Statut. Cela permettrait à l'Institut d'avoir quelque assurance quant au financement à venir. Le Royaume-Uni a convenu avec le Canada que tous les Etats membres devaient travailler ensemble pour trouver les moyens de

créer une base financière ferme et stable et il a soutenu la proposition introduite par le Canada d'une étude de l'alignement des ressources et des activités et de présenter des recommandations sur les moyens d'assurer une stabilité financière à plus long terme. Il était important que tous les Etats membres concordent sur ce point tout comme il était important que tous acceptent les conclusions de l'étude proposée. Le Royaume-Uni convenait que le Secrétaire Général soit chargé de renouer des discussions avec l'Italie sur un amendement éventuel à apporter à l'Article 16 (1) du Statut, convertissant ainsi la contribution volontaire du Gouvernement italien en contribution obligatoire, comme le Canada l'avait proposé. Cela permettrait une meilleure planification budgétaire.

42. La *représentante de l'Autriche* a souligné qu'elle soutenait le projet de budget mais qu'elle concordait pleinement avec la suggestion faite par le Canada et les commentaires avancés par les délégations suisse et du Royaume-Uni. Il était essentiel pour un bon fonctionnement de l'Organisation de pouvoir compter sur des finances prévisibles et suffisantes; dans ce sens, la description faite par le Secrétaire Général du rapport entre le personnel et les coûts de l'administration et des projets avait été tout à fait impressionnante; sans une augmentation des ressources pour ses projets, l'Institut ne peut pas fonctionner comme il le devrait. Elle considérait que, dans un premier temps, il serait très utile de disposer d'une étude, comme le suggérait le Canada, et qu'il serait logique que le Secrétaire Général entreprenne de faire toutes les démarches nécessaires à moyen et à long terme pour que les finances de l'Institut reposent sur des bases plus solides et prévisibles.

43. Le *représentant de l'Italie* a déclaré avoir écouté avec grande attention les interventions du représentant du Canada et des autres Etats membres. La prévisibilité financière était certes souhaitable mais souvent difficile à concrétiser dans le cadre des budgets nationaux. Il a remercié le représentant du Canada pour ses propos positifs sur l'engagement de l'Italie mais il s'est senti dans l'obligation d'insister sur le fait que l'Italie restait le plus important contribuant compte tenu aussi des imposants travaux actuellement en cours de rénovation des bâtiments – une opération qui représentait quelque € 400.000 pour la seule année en cours, un aspect d'ailleurs souligné dans la lettre du 1^{er} décembre adressée par les Etats-Unis à UNIDROIT.

Il a souhaité insister une nouvelle fois sur l'engagement important du Gouvernement italien envers l'Organisation et a exprimé l'opinion que son Gouvernement serait ouvert à toute proposition susceptible d'accroître l'efficacité des activités de l'Institut. Quant à la proposition avancée par le Canada d'une étude des procédures de financement, il a pris note de l'empressement du Canada de couvrir partiellement les coûts de l'opération, mais la partie restante dépendrait de contributions volontaires de la part d'autres pays; il se demandait quels étaient les résultats attendus et quelles propositions s'en suivraient.

Il a pris note de la suggestion de changer le Statut de l'Institut et a indiqué que son Gouvernement serait ouvert à toute discussion à ce propos, mais qu'aucune décision ne saurait être prise en ce moment. Il a toutefois fait remarquer que cela entraînerait de longues discussions entre UNIDROIT et le Gouvernement italien, impliquant différents départements et que tout accord serait sujet aux procédures de ratification du Parlement italien, ce qui pouvait durer plusieurs années.

Il a souligné que le Gouvernement italien avait pour la première fois en 2009 expérimenté une procédure de planification budgétaire sur trois ans et que les efforts conjoints du Ministère des Affaires étrangères et du Ministère des Finances pourraient bien déboucher sur la prévisibilité recherchée par l'étude proposée.

44. Le *représentant de l'Australie* a déclaré qu'il soutenait le projet de budget et qu'il encourageait les efforts du Secrétaire Général tendant à identifier des sources supplémentaires de financement des travaux d'UNIDROIT.

45. La *représentante du Japon* a exprimé sa reconnaissance envers les efforts faits par le Secrétaire Général et a déclaré que son Gouvernement approuvait la proposition de budget pour 2010.

46. Le *représentant des Etats-Unis* a lui aussi exprimé son accord quant à la proposition de budget et son appréciation pour les mesures que le Secrétariat avait pris pour contenir les coûts et pour maintenir le budget au niveau de celui de 2009, une prouesse qui avait requis beaucoup de créativité et d'ingéniosité. Les Etats-Unis étaient également d'accord avec l'idée lancée par le Gouvernement canadien d'une étude sur le fonctionnement et les finances de l'Institut pour tenter de déterminer au mieux les priorités et maintenir la capacité d'UNIDROIT à remplir ses fonctions. Le représentant des Etats-Unis a tenu à souligner la nécessité d'une stabilité financière et d'un haut niveau de prévisibilité d'une année à l'autre et a déclaré que les Etats-Unis étaient prêts à discuter avec d'autres Etats membres sur ce qui pouvait être fait pour garantir ces deux conditions. L'Institut ne pouvait pas actuellement répondre à ce que l'on attendait de lui vu sa structure et ses ressources limitées. Les défis auxquels le Secrétaire Général devait faire face consistaient à garantir que l'Organisation continue à produire des projets de haut niveau et soit prête à suivre de nouvelles directions de travail dans l'avenir. Pour y parvenir, le Secrétaire Général devait rationaliser le travail du Secrétariat, faire en sorte que celui-ci réponde davantage aux demandes des Etats membres et s'ouvre vers de nouveaux partenariats et des sources alternatives de financement des travaux de l'Institut.

47. Le *Secrétaire Général* a exprimé sa satisfaction pour le soutien des Etats membres envers le Secrétariat malgré les difficultés qui pouvaient surgir et qui, très souvent, allaient au-delà du contrôle des questions directement pertinentes aux travaux de l'Institut. Cela avait ainsi permis à l'Institut de survivre depuis 1926 – dans un monde où il devait désormais faire face à la concurrence de plusieurs autres Organisations opérant dans le même domaine, dont certaines faisaient partie d'Organisations plus vastes ayant accès à des ressources plus importantes qu'UNIDROIT. Une discussion de cette nature permettrait aux Etats membres de réfléchir sur la façon dont ils envisageaient l'avenir de l'Institut.

Il avait suivi avec intérêt la proposition faite par le Canada. Bien que n'entendant pas anticiper la décision que l'Assemblée Générale souhaiterait prendre, il supposait néanmoins que le Canada ne suggérerait pas un audit à proprement parler – l'Institut avait déjà un commissaire aux comptes, ses livres avaient toujours été soigneusement tenus et il y avait toujours un rapport annuel. A son avis, et en cela il se sentait conforté par la référence faite à la Conférence de La Haye de droit international privé, la proposition entendait un examen du fonctionnement et des finances de l'Organisation, de ses structures et de ses méthodes de travail, en vue d'évaluer si les ressources étaient adéquates à son mandat et aux fonctions requises. Il s'attendait à ce que les résultats obtenus débouchent sur des suggestions, par exemple que certaines directions de travail et types d'activités requièrent un certain niveau de ressources pendant une période donnée. Il ne pensait pas que cette étude ait à faire des recommandations de nature politique. Alors qu'il ne pouvait pas en estimer le coût, si l'Assemblée Générale décidait de donner mandat à la Commission des Finances de s'en occuper, il pouvait obtenir des devis; puis on pourrait envisager dans quelle mesure les Gouvernements qui s'étaient offerts de financer cette étude pourraient en couvrir les coûts.

Il a souligné l'importance de bien assurer que les termes de référence d'une telle étude ne suggèrent aucune direction particulière visant à la solution des problèmes qui pourraient éventuellement être identifiés. Si on parvenait à la conclusion qu'on ne pouvait maintenir un certain niveau d'activité qu'en augmentant les moyens financiers, il existait alors plusieurs solutions allant de contributions extra-statutaires à des donations de la part du secteur privé, etc.

48. Le *Président de l'Assemblée Générale* a déclaré qu'à la suite des diverses interventions il était évident le projet de budget de l'exercice 2010 suscitait l'approbation des Etats membres. *En conséquence, il considérait que le budget de l'exercice 2010 avait été approuvé.*

49. *Le Président de l'Assemblée Générale a aussi déclaré qu'aucune objection n'avait été soulevée et que plusieurs expressions de soutien avaient accompagné la proposition du Canada. Compte tenu de la discussion qui avait eu lieu, il comprenait que l'Assemblée Générale souhaitait que le Secrétaire Général consulte la Commission des Finances quant à la portée, au but et au coût d'un examen des fonctions et des finances et qu'il commissionne cette étude une fois qu'un financement suffisant aura été assuré par des contributions extra-statutaires.*

50. *Le représentant du Mexique a déclaré que, avec l'adoption par l'Assemblée Générale des propositions contenues dans le document A.G. (65) 7), surtout celles concernant le niveau de contributions de tous les Etats membres, les chiffres présentés ne pouvaient plus être considérés comme des propositions ou des estimations mais devenaient une obligation internationale qui devait être honorée par chaque Etat membre de l'Institut, comme le Gouvernement mexicain et de nombreux autres gouvernements l'avaient fait. Honorer les engagements internationaux était également un principe fondamental du droit international, ne relevant pas des affaires internes. Le Mexique soutenait donc la proposition du Canada. Ne pas respecter ce principe saperait la légitimité des appels faits par l'Assemblée Générale et la Commission des Finances au Secrétariat d'UNIDROIT pour une gestion solide et une prévision réaliste des priorités et de la planification.*

Point No. 10 de l'ordre du jour: Nomination des membres du Tribunal administratif
(A.G. (65) 8))

51. *Le Secrétaire Général a expliqué que le Tribunal administratif avait juridiction dans les cas de controverses du personnel. Il avait le regret d'informer l'Assemblée qu'un de ses membres, le Professeur Philippe Cahier, était récemment décédé et que l'actuel Président, le Professeur Durante, ne souhaitait pas être reconduit dans ses fonctions. Le Tribunal devait maintenant être nommé pour une période de cinq ans. Il a remarqué avec satisfaction que, en ce qui concernait UNIDROIT, le Tribunal n'avait été sollicité qu'en de très rares occasions; un seul cas s'était présenté d'un membre du personnel ayant l'intention d'entamer une procédure mais sans suite aucune.*

Le Président de l'Institut a proposé que soit reconduit Monsieur Francis Jacobs, membre actuel du Tribunal, que soient nommés un des membres suppléants, le Professeur Erick Jayme, comme membre à part entière, ainsi que le Professeur Gianluigi Tosato, comme nouveau membre et le Juge Rafael García Valdecasas comme nouveau membre supplémentaire.

52. *Aucun commentaire n'ayant été fait, le Président de l'Assemblée Générale a approuvé la confirmation des Professeurs Francis Jacobs, Erik Jayme et Gianluigi Tosato comme membres du Tribunal administratif et a nommé le Juge Rafael García Valdecasas membre supplémentaire, à compter du 1^{er} janvier 2010 et ce pour une période de cinq ans.*

Point No. 11 de l'ordre du jour: Nomination du Commissaire aux comptes (A.G.(65) 9))

53. *Le Secrétaire Général a rappelé que jusqu'à ce jour, les comptes de l'Institut avaient été révisés pendant un certain nombre d'années, avec compétence et efficacité, par M. Pierluigi Piersigilli, qui venait de faire savoir qu'il ne serait désormais plus disponible à exercer ses fonctions de Commissaire aux comptes. En consultation avec le Président, la candidature de M. Francesco Bonifacio était proposée pour le remplacer. M. Bonifacio qui avait dans ce domaine plusieurs années d'expérience était disposé à remplir cette fonction en échange de la très modeste somme que l'Institut mettait à disposition pour ce poste.*

54. *Le Président de l'Assemblée Générale a conclu que l'Assemblée approuvait la nomination de M. Francesco Bonifacio comme Commissaire aux comptes de l'Institut pour une période de cinq ans.*

Point No. 12 de l'ordre du jour: Divers

55. *Le Président de l'Assemblée Générale a remercié les délégations pour leur coopération et leur soutien, le Secrétaire Général, le Secrétaire Général adjoint et le personnel d'UNIDROIT pour l'accomplissement d'un travail professionnel, efficace et productif. Aucune question n'ayant été soulevée sur ce point de l'ordre du jour, le Président de l'Assemblée Générale a déclaré la séance close à 12h. 30*

APPENDIX I

LIST OF PARTICIPANTS/*LISTE DES PARTICIPANTS*

ARGENTINA / <i>ARGENTINE</i>	Mr Marcelo MASSONI Counsellor Embassy of Argentina in Italy
AUSTRALIA / <i>AUSTRALIE</i>	Ms Joanna ADAMSON Counsellor Embassy of Australia in Italy
AUSTRIA / <i>AUTRICHE</i>	Ms Katharina WIESER Minister Embassy of Austria in Italy
BELGIUM / <i>BELGIQUE</i>	Mme Marie SOMERS Attaché au Service Public fédéral Justice Direction Générale Législation et Libertés Fondamentales
BOLIVIA / <i>BOLIVIE</i>	Excused / <i>excusé</i>
BRAZIL / <i>BRESIL</i>	Mr Emerson NOVAIS LOPES Secretary Embassy of Brazil in Italy
BULGARIA / <i>BULGARIE</i>	Mr. Vassil PETKOV Minister Plenipotentiary Embassy of the Republic of Bulgaria
CANADA	Mr Craig WEICHEL Counsellor Political and Economic Affaire Embassy of Canada in Italy
CHILE / <i>CHILI</i>	Excused / <i>excusé</i>
CHINA / <i>CHINE</i>	Excused / <i>excusé</i>
COLOMBIA / <i>COLOMBIE</i>	Ms Beatriz CALVO VILLEGAS First Secretary Embassy of Colombia in Italy
CROATIA / <i>CROATIE</i>	Ms Iva PAVIĆ Head of Consular Office Embassy of Croatia in Italy

CYPRUS / <i>CHYPRE</i>	Mr Iacovos GIRAGOSIAN Counsellor Embassy of the Republic of Cyprus in Italy
CZECH REPUBLIC / <i>REPUBLIQUE TCHEQUE</i>	Mr Milan TOUŠ Second Secretary Embassy of the Czech Republic in Italy
DENMARK / <i>DANEMARK</i>	Excused / <i>excusé</i>
EGYPT / <i>EGYPTE</i>	Excused / <i>excusé</i>
ESTONIA / <i>ESTONIE</i>	Excused / <i>excusé</i>
FINLAND / <i>FINLANDE</i>	Mr Jussi TANNER Second Secretary Embassy of Finland in Italy
FRANCE	Mme Françoise TRAVAILLOT Magistrat de liaison Ambassade de France en Italie Mme Safia RAHIL Stagiaire
GERMANY / <i>ALLEMAGNE</i>	Ms Ursula Barbara E. BRAUMANN Third secretary – Consular Section Embassy of Germany in Italy Mrs Sarah KOHOUT Legal intern Embassy of Germany in Italy
GREECE / <i>GRECE</i>	Ms Maria THEODOROU First Counsellor Embassy of Greece in Italy
HOLY SEE / <i>SAINT-SIEGE</i>	M. Giuseppe DALLA TORRE DEL TEMPIO DI SANGUINETTO Professeur – Président du Tribunal de la Cité du Vatican
HUNGARY / <i>HONGRIE</i>	Mr Márk Aurél ERSZEGI Second Secretary Embassy of Hungary in Italy
INDIA / <i>INDE</i>	Excused/excusé
INDONESIA / <i>INDONESIE</i>	Excused/excusé
IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF / <i>IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')</i>	Excused/excusé
IRAQ	Excused / <i>excusé</i>

IRELAND / <i>IRLANDE</i>	H.E. Mr Patrick HENNESSY Ambassador of Ireland in Italy
	Ms Joanne KING Second Secretary Embassy of Ireland in Italy
ISRAEL	Excused / <i>excusé</i>
ITALY / <i>ITALIE</i>	Mr Giorgio MARRAPODI Minister Plenipotentiary Ministry of Foreign Affairs
	Mr Nicola TODARO Counsellor Ministry of Foreign Affairs
	Ms Maria Chiara MALAGUTI Ministry of Foreign Affairs
JAPAN / <i>JAPON</i>	Ms Satoko MASUTANI KOIKE Third Secretary Embassy of Japan in Italy
LATVIA / <i>LETTONIE</i>	Excused / <i>excusé</i>
LITHUANIA / <i>LITUANIE</i>	Excused / <i>excusé</i>
LUXEMBOURG	S.E. Monsieur Jean-Louis WOLZFELD Ambassadeur du Luxembourg en Italie
MALTA / <i>MALTE</i>	Ms Ritienne Bonavia First Secretary Embassy of Malta in Italy
MEXICO / <i>MEXIQUE</i>	Mr Diego SIMANCAS Second Secretary Embassy of Mexico in Italy
NETHERLANDS / <i>PAYS-BAS</i>	Ms Jeannine DE VOS First Secretary – Political Affairs Embassy of the Netherlands in Italy
NIGERIA	Mr Edward Dolapo Osunmakinde Minister Embassy of Nigeria in Italy
NORWAY / <i>NORVEGE</i>	Mr Richard SCARBOROUGH First Secretary Embassy of Norway in Italy

PAKISTAN	Mr Rahim QURESHI Counsellor Embassy of the Islamic Republic of Pakistan in Italy
PARAGUAY	Excused / <i>excusé</i>
POLAND / <i>POLOGNE</i>	Mr Wojciech UNOLT Counsellor Embassy of Poland in Italy
PORTUGAL	Mr Carlos VELOSO DA COSTA Counsellor Embassy of Portugal in Italy
REPUBLIC OF KOREA / <i>REPUBLIQUE DE COREE</i>	Mr KANG Young-shin First Secretary Embassy of the Republic of Korea in Italy
ROMANIA / <i>ROUMANIE</i>	Ms Alina CATANA Third Secretary Embassy of Romania in Italy
RUSSIAN FEDERATION / <i>FEDERATION DE RUSSIE</i>	Mr Pavel VOLKOV Director of the Legal Department Ministry of Economic Development of the Russian Federation Avv. Valery Fedchuk Legal Adviser Trade Representation of the Russian Federation
SAN MARINO / <i>SAINT-MARIN</i>	Excused / <i>excusé</i>
SAUDI ARABIA / <i>ARABIE SAUDITE</i>	Mr Abdulaziz A. AL REBDI Counsellor Royal Embassy of Saudi Arabia in Italy
SERBIA / <i>SERBIE</i>	Excused / <i>excusé</i>
SLOVAKIA / <i>SLOVAQUIE</i>	Mrs Petra FRANKOVÁ Third Secretary Embassy of the Slovak Republic in Italy
SLOVENIA / <i>SLOVENIE</i>	Mrs Romana BERNIK Head of the Department of Civil Law Ministry of Justice
SOUTH AFRICA / <i>AFRIQUE DU SUD</i>	Mr Duncan M. SEBEFELO Counsellor - Multilateral Affairs Embassy of South Africa in Italy

SPAIN / <i>ESPAGNE</i>	Ms Vera SOLER DEL CAMPO First Secretary Embassy of Spain in Italy
SWEDEN / <i>SUEDE</i>	Excused / <i>excusé</i>
SWITZERLAND / <i>SUISSE</i>	M. Michael SCHÖLL Directeur du Domaine de direction Droit international privé Office fédéral de la Justice Berne
	Mme Manuela LEIMGRUBER Premier Secrétaire Ambassade de Suisse en Italie
TUNISIA / <i>TUNISIE</i>	Mr Abdelhamid ABID Conseiller Ambassade de Tunisie en Italie
TURKEY / <i>TURQUIE</i>	Mr Tolga ORKUN First Secretary Embassy of Turkey in Italy
UNITED KINGDOM/ <i>ROYAUME-UNI</i>	Ms Claudia GIUNCHIGLIA Trade Relations Officer Embassy of the United Kingdom in Italy
UNITED STATES OF AMERICA / <i>ETATS-UNIS D'AMERIQUE</i>	Ms Ertharin COUSIN Ambassador, Permanent Representative U.S. Mission to the U.N. Agencies
	Mr Keith HEFFERN Alternate Permanent Representative
URUGUAY	Mr José Luis RIVAS Secretary Embassy of Uruguay in Italy
VENEZUELA	Excused / <i>excusé</i>

OBSERVERS / *OBSERVATEURS*

SOVEREIGN MILITARY ORDER OF MALTA/ <i>ORDRE SOUVERAIN MILITAIRE DE MALTE</i>	H.E. Mr Aldo PEZZANA CAPRANICA DEL GRILLO Ambassador
---	---

UNIDROIT

Mr José Angelo ESTRELLA FARIA, Secretary-General / *Secrétaire-Général*

Mr Martin STANFORD, Deputy Secretary-General / *Secrétaire Général adjoint*

Mrs Alessandra ZANOBETTI, Deputy Secretary-General / *Secrétaire Général adjoint*

Mrs Frédérique MESTRE, Senior Officer

Ms Lena PETERS, Senior Officer

Ms Marina SCHNEIDER, Senior Officer

Mr John ATWOOD, Senior Officer

ANNEXE II***ORDRE DU JOUR***

1. Bienvenue par le Président d'UNIDROIT et par le Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2008-2009
2. Election du Président de l'Assemblée Générale pour 2009-2010
3. Adoption de l'ordre du jour (A.G. (65) 1)
4. Exposé sur l'activité de l'Institut en 2009 et mise en œuvre du Plan stratégique (A.G. (65) 2)
5. Adoption du Programme de travail de l'Organisation pour la période triennale 2009-2011 (A.G. (65) 3)
6. Modification définitive du budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2008 (A.G. (65) 4)
7. Ajustements au budget de l'exercice financier 2009 (A.G. (65) 5)
8. Arriérés de contributions des Etats membres (A.G. (65) 6)
9. Approbation du projet de budget pour 2010 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice financier (A.G. (65) 7)
10. Nomination des membres du Tribunal administratif (A.G. (65) 8)
11. Nomination du Commissaire aux comptes (A.G. (65) 9)
12. Divers